

## Coordonnées

Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar

2222, avenue Laurier Est  
Montréal (Québec) H2H 1C4  
3800, rue Radisson  
Montréal (Québec) H1M 1X6

## Commentaires et suggestions

Déposez vos commentaires et suggestions  
dans les boîtes au rez-de-chaussée situées :

- à l'entrée du 2222, avenue Laurier Est
- à l'entrée du 3800, rue Radisson

## Pour faire une demande de services

Accueil, évaluation et orientation  
6363, chemin Hudson  
Montréal (Québec) H3S 1M9  
Téléphone : 514 527-4525, poste 1  
Télécopieur (fax) : 514 510-2204  
Courriel : [aeo-ditsadp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:aeo-ditsadp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

## À propos du Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar

Le Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar est un centre de réadaptation spécialisé et surspécialisé en déficience physique offrant des services en surdité et en communication. On y offre des services aux personnes de tout âge sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles ainsi qu'aux jeunes de 0 à 25 ans présentant une problématique de langage, de bégaiement ou un trouble de traitement auditif. Nous offrons également des services aux personnes ayant des acouphènes ou de l'intolérance aux sons, et avons un programme favorisant la transition de l'école à la vie active pour les 18-25 ans en déficience physique (surdité, langage, moteur).

[www.ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca](http://www.ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

# LE COMITÉ DES USAGERS EST LÀ pour vous et votre famille!

## Centre de réadaptation en déficience physique Raymond-Dewar

Services de réadaptation spécialisés et surspécialisés  
en déficience auditive et du langage



Québec 

## Chers usagers,

Le comité des usagers est l'un des porte-paroles importants auprès des instances de l'établissement. Son mandat est d'être le gardien de vos droits.

### De quelle façon le comité des usagers peut vous aider

En vertu de l'article 212 de la loi :

- Il vous renseigne sur vos droits et obligations.
- Il contribue à améliorer les services que vous recevez.
- Il évalue votre degré de satisfaction des services reçus.
- Il vous accompagne dans toutes vos démarches, pour améliorer les services reçus ou pour porter plainte.

## Vos droits

Le comité des usagers reconnaît aux usagers des droits et il s'engage à les promouvoir et à les faire respecter par le personnel de l'établissement.

- Droit au respect de la dignité et de la vie privée
- Droit au respect de la différence
- Droit à l'information
- Droit d'exercer un recours
- Droit de participation
- Droit de liberté de choix
- Droit au secret professionnel
- Droit à des services de qualité

## Vos responsabilités

- Exprimer vos besoins et vos attentes.
- Transmettre tous les renseignements pouvant influencer votre réadaptation.
- Collaborer à votre plan d'intervention.
- Utiliser de manière judicieuse les ressources disponibles.
- Respecter vos rendez-vous et aviser lorsque vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter.
- Exprimer à l'intervenant votre appréciation ou votre insatisfaction quant aux services reçus.

### Pour communiquer avec le comité des usagers (local 005.5)

Communiquez avec nous, en toute confidentialité, afin d'obtenir de l'information ou du soutien pour formuler une plainte.

- Téléphone : 514 284-2214, poste 3206
- Courriel : [c.usagers.ird.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:c.usagers.ird.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

